

H-France Forum

Volume 9, Issue 4 (Fall 2014), No. 2

Marisa Linton, *Choosing Terror. Virtue, Friendship, and Authenticity in the French Revolution*. Oxford and New York: Oxford University Press, 2013. x + 323 pp. Notes, appendix, bibliography, and index. ISBN: 9780199576302 (cl). US\$99.

Review essay by Michel Biard, GRHis - Normandie Université

Bien connue des historiens pour ses travaux antérieurs, Marisa Linton nous propose ici un ouvrage qui ne manquera pas de susciter le débat. C'est tant mieux, et il faut l'en remercier. Si son sous-titre est sans doute plus évocateur du contenu du livre, le titre entend d'emblée défendre une hypothèse forte : « Choosing Terror » implique en effet, d'une part, qu'un pareil *choix* aurait été fait au cours de la Révolution française, d'autre part, que le mot même de « Terreur » soit validé. D'ailleurs, on ne manquera pas de noter que, au début du chapitre 7, ce titre revient sous une forme interrogative : « Choosing terror ? »

L'ouvrage suit un plan chronologique dans ses grandes lignes, mais derrière lequel reste omniprésent un souci louable du thématique. Dès l'introduction, plusieurs remarques et questions clés apparaissent, bien que Marisa Linton ait soin de se démarquer de certaines interprétations pour le moins douteuses. Ainsi, elle souligne, à juste titre, que la « Terreur » n'est pas une « idéologie », qu'aucun « système de Terreur » n'a jamais existé et qu'associer la « Terreur » au seul Robespierre (et à son entourage) relève du mythe inventé par ses vainqueurs après Thermidor. Selon elle, la « Terreur » résulterait d'un « choix collectif », ce qui soulève, outre la question des origines et du moment décisif, une interrogation essentielle : comment et pourquoi des hommes qu'elle qualifie de « nouveaux » et qui n'avaient montré aucune tendance particulière à la violence « choisissent la Terreur » (p. 23-24) ? Pour répondre, elle se propose de concentrer son regard sur « the politicians' terror » (p. 11). L'expression traduite en français peut poser problème, l'adjectif « politicien » ayant un sens nettement péjoratif, aussi doit-elle être ici comprise comme une « Terreur » qui frappe les « hommes politiques » (et non des « politiciens »). Pour le dire autrement, Marisa Linton choisit de délaissier la masse des suspects, prévenus, accusés, pour réduire son corpus aux groupes successifs qui ont dominé le club des Jacobins, parmi lesquels plusieurs dizaines perdent la vie en 1793 et en l'an II au gré des luttes politiques au sommet. Elle relie le tout à ses travaux sur la vertu et présente deux constats fondant sa réflexion : « la difficulté de lire ce qui est réellement dans le cœur d'autrui » (p. 13), et l'idée que ces hommes « étaient prêts à sacrifier leur vie pour l'amour de la patrie [et que] dès lors ils croyaient avoir le droit de détruire d'autres individus » (p. 13). On ne peut que s'accorder sur le premier constat, puisque, par nature, la vertu ne saurait être transparente, un révolutionnaire pouvant donc très bien dissimuler un « faux patriote » sous un masque habile. En revanche, la seconde formule me semble plus gênante, car elle pourrait amener d'aucuns à un contre-sens (déjà ancien, mais que ne commet pas Marisa Linton) qui livre une mauvaise interprétation de la devise « La Liberté ou la mort ». Celle-ci signifie qu'on est prêt à sacrifier sa vie pour la Liberté, mais certes pas qu'il faut tuer ses adversaires. Que les révolutionnaires en soient venus, à un moment donné, à éliminer physiquement des opposants politiques ne signifie pas pour autant que l'acceptation du sacrifice de sa propre vie *implique* à plus forte raison l'absence de scrupules à tuer « l'Autre ».

Je m'attarderai peu ici sur les trois premiers chapitres de l'ouvrage, car, à mon sens, le centre du propos apparaît surtout à partir du quatrième. Pour autant, Marisa Linton y revient utilement sur les meneurs successifs du club des Jacobins, sur l'importance de divers thèmes qui imprègnent leur culture (les modèles antiques, la sensibilité, la fraternité, la peur du complot, bien sûr cette vertu que doit montrer tout bon Jacobin en public comme en privé sous peine de voir mise en cause « l'authenticité de sa vertu »). Le chapitre 4 décrit l'ascension politique des Girondins et le chemin qui mène à la déclaration de guerre en avril 1792. L'auteur y revisite la rivalité entre Brissot et Robespierre comme un affrontement entre deux « hommes de vertu » (affichée) pour prendre le contrôle du club. Selon elle, c'est à ce moment que s'engage un processus qui mène à la « Terreur »

avec l'ajout de « faux patriotes » à la « liste » des ennemis (réels, et à ne pas oublier) de la Révolution. En soi, cela pourrait être discuté, dès lors que méfiance et querelles ont traversé le « camp patriote » dès l'Assemblée constituante, mais l'essentiel est ailleurs : montrer comment Brissot et ses amis ont voulu éliminer leurs adversaires politiques en les assimilant à des conspirateurs, argument par exemple utilisé contre Robespierre accusé de s'opposer à la guerre moyennant espèces sonnantes et trébuchantes versées par la Cour ! Dénoncer des adversaires réputés vertueux en les transformant en hypocrites et, à terme, en « traîtres » démasqués c'est aussi mettre la main dans un engrenage susceptible de broyer un jour les apprentis sorciers qui ont osé le faire naître. Faut-il pour autant écrire que « l'idéologie de la vertu » se change alors en « idéologie de la Terreur » (p. 136) ? Il me semble que le mot « idéologie » ne convient pas, ni dans un cas, ni dans l'autre, *a fortiori* dans l'association des deux. Néanmoins, Marisa Linton met ici en valeur le fait que la Gironde a eu recours à des armes qui allaient ensuite se retourner contre elle. Dans un autre passage de son livre, elle rappelle aussi comment les attaques portées par les Girondins contre Marat en avril 1793 ont, elles aussi, ouvert une brèche par laquelle se sont engouffrés aussitôt ceux qui voulaient éliminer la Gironde de la Convention. Mais on peut également aller plus loin sur ce point, comme je le montre dans un livre à paraître [1] : les premières tentatives de la Gironde contre un Montagnard (visant à l'écartier de l'Assemblée) sont celles qui concernent Philippe Egalité, ci-devant duc d'Orléans, dès décembre 1792. Et, en avril 1793, Danton fait également partie des cibles visées. De plus, il s'agit là d'une brèche autorisée par les ambiguïtés de l'« inviolabilité » accordée aux représentants du peuple. En effet, après une première reconnaissance le 23 juin 1789, cette « inviolabilité » des législateurs figure dans la Constitution de 1791, mais avec des précisions à terme lourdes de conséquences : en cas de « faits criminels », un représentant du peuple peut être appréhendé *si l'Assemblée décide* « qu'il y a lieu à accusation » contre lui. Pour peu que la notion de « faits criminels » soit étendue à des positions et opinions politiques, l'engrenage se met en route. D'ailleurs, ironie de l'Histoire, plusieurs Montagnards mettent en garde contre cet engrenage en décembre 1792 : « Nous voulons une sûreté pour les représentants du peuple, et si vous en avez une fois exclu un, il n'y a plus rien qui nous réponde que vous n'en excluez pas d'autres » (Choudieu) ; « Chaque député appartient au peuple, et non à ses collègues. Le corps représentatif n'est valablement constitué que lorsqu'il est tout entier ; il n'a pas le droit de se mutiler lui-même [...] S'il en était autrement, les représentants pourraient modifier, ou altérer, la représentation nationale au gré de leurs passions et de leurs intérêts ; la souveraineté et la liberté publique ne seraient plus » (Robespierre). Et ce sont les Girondins qui proposent et obtiennent le 1^{er} avril 1793 le décret suivant : « La Convention nationale, considérant que le salut du peuple est la suprême loi, décrète que, sans avoir égard à l'inviolabilité d'un représentant de la nation française, elle décrètera d'accusation celui ou ceux de ses membres contre lesquels il y aura de fortes présomptions de sa complicité avec les ennemis de la liberté, de l'égalité et du gouvernement républicain ». « Sans avoir égard à l'inviolabilité d'un représentant »... tout est dit et tout peut basculer, sous l'impulsion d'une Gironde plus tard victime de ce qu'elle a elle-même contribué à déclencher.

On comprend d'autant mieux, bien sûr, l'intérêt du chapitre 5, « choosing sides » (au sein de la Convention). Marisa Linton y revient là encore sur les attaques girondines, et notamment sur le fait que Louvet s'en prend à la vertu de Robespierre, en l'accusant de comploter pour satisfaire ses ambitions personnelles et obtenir les pouvoirs d'un « dictateur ». Elle insiste aussi, en bonne logique, sur le choc causé par l'assassinat de Le Peletier le 20 janvier 1793 (il meurt aux premières heures du 21). De fait, l'historiographie met souvent davantage en avant le meurtre de Marat, alors que ce premier assassinat d'un représentant pose toute la question juridique de l'acte lui-même : un parricide ? un crime de lèse-nation ? De plus, Marisa Linton écrit que les Girondins sombrent alors dans l'effroi avec d'un côté la peur des royalistes, de l'autre la peur des sans-culottes. Craignant pour leur vie, ils choisissent de porter désormais des armes, affirme-t-elle. Or, tous les procès-verbaux d'arrestation de représentants du peuple et de poses de scellés que j'ai pu moi-même consulter (sous les cotes F⁷ et W des Archives nationales, mais aussi dans des Archives départementales) attestent l'omniprésence des armes, et pas seulement chez les Girondins. Pistolets et armes blanches diverses figurent dans l'immense majorité des cas chez ou sur des députés, ce qui explique au demeurant la fréquence du recours au suicide (brièvement évoqué par Marisa Linton, alors que je recense dans mon propre travail 16 membres de la Convention qui se sont suicidés, auxquels doit être ajoutée une dizaine de tentatives de suicide). Le chapitre 6 illustre la manière dont les Girondins ont été compromis, notamment par leurs liens avec Dumouriez, ainsi que la nature profonde de leur procès.

Marisa Linton soutient avec justesse qu'il ne s'agissait en rien d'établir leur culpabilité, mais de les envoyer à la mort. En revanche, je ne la suivrai pas sur son analyse du mois de juin 1793 fatal à la Gironde. Selon elle, après l'arrestation de 29 représentants, « il y avait toujours de la place pour une négociation, et de bonnes raisons d'espérer qu'ils seraient réintégrés dans la Convention » (p. 173). A la suivre toujours, ce serait la fuite de « quelques-uns », leur implication dans les révoltes « fédéralistes » et bien sûr la mort de Marat qui changeraient la donne (les « meneurs jacobins [...] franchissent le Rubicon et envoient les Girondins à la mort »). Or, les effets de la loi sont *déjà* à l'œuvre bien avant le geste de Charlotte Corday. D'une part, les deux tiers des Girondins arrêtés sont en fuite à la date du 25 juin (jour où une liste des représentants détenus ou évadés est remise au pouvoir exécutif), d'autre part et surtout, leur choix de ne pas se soumettre modifie les décrets portés contre eux. En effet, un décret d'arrestation n'implique pas les mêmes conséquences qu'un décret d'accusation, tandis qu'un représentant décrété « traître à la patrie » se retrouve *de facto* sous le coup d'une mise hors de la loi. Là encore, les Girondins ont donc aggravé leur situation bien avant la mort de Marat. Faut-il à ce moment utiliser l'expression « choosing Terror », voie qui serait choisie par les Montagnards (souvent confondus dans le livre avec les Jacobins) avec d'autant plus de facilité que leurs adversaires auraient eux-mêmes commis les erreurs fatales évoquées ci-dessus ? Je ne suis pas certain qu'il ait existé un « choix de la Terreur », sauf si l'on suit ce qu'écrit Marisa Linton à propos d'une « Terreur » conduite par des hommes « d'authentique vertu », fondée sur la « morale », et qui serait *non une terreur* mais « une forme de justice » (p. 190) ? Où l'on retrouve les positions de Robespierre, bien étudiées par Hervé Leuwers dans sa biographie de Robespierre, et dans un livre que nous avons tous deux codirigé (à paraître dans les deux cas à l'automne 2014) : le gouvernement révolutionnaire repose sur la vertu *et* sur la terreur, mais une terreur définie comme une crainte *de la justice*, le « despotisme de la Liberté », très différent du despotisme de Montesquieu, *a fortiori* d'une pseudo justice frappant à tort et à travers et donc d'une simple « dictature » exterminant systématiquement ses adversaires.[2] Cette crainte s'inscrit donc pleinement dans ce qu'écrit Marisa Linton sur le poids des émotions et surtout de la peur, d'autant qu'en l'an II la lutte des factions conduit à un autre stade : « The Enemy Within » (titre du chapitre 8). Une fois de plus, le procès des Hébertistes et des Dantonistes ne vise pas à les faire reconnaître coupables : « il n'était pas question de justice, mais de les tuer » (p. 221). Certes, mais cela n'invalide pas la peur *préalable* de la justice ci-dessus évoquée. En étant *préalable*, elle doit, en théorie, suffire à ramener les « brebis égarées » dans le « droit chemin », nul besoin donc de les égorger. A ceci près que, comme Marisa Linton le souligne et comme mes propres recherches en témoignent aussi, les représentants qui comparaissent devant le Tribunal révolutionnaire sont envoyés à la mort, ce qui n'est pas du tout le cas de la masse des accusés (rappelons l'importance du nombre d'acquittements par ce tribunal). Il existe donc une spécificité du législateur lorsqu'il est envoyé à la Conciergerie, de fait antichambre de la mort, ce qui rend d'autant plus fondamentale la différence entre un décret d'arrestation (qui envoie en prison) et un décret d'accusation (qui traduit en justice). Plus de 70 Girondins, jetés en prison en octobre, doivent à cet égard la vie à Robespierre et à quelques autres de leurs collègues montagnards qui ont justement refusé d'aller pour eux au-delà du simple décret d'arrestation.

Lorsque Robespierre laisse arrêter Camille Desmoulins, il choisit la vertu contre l'amitié, écrit Marisa Linton, qui intitule son chapitre 9 « Les Robespierriens et la République de la vertu ». D'autres membres de la Convention ont d'ailleurs eux aussi été abandonnés à la mort par leurs anciens amis, même si le cas de Desmoulins paraît « exemplaire », et une enquête passionnante pourrait être menée sur la notion d'amitié en politique (bien au-delà de la seule période révolutionnaire). Naturellement, il conviendrait de s'interroger plus avant sur ce mot « robespierriste » qui, lui aussi, relève avant tout d'une invention thermidorienne. Dès lors, sans doute est-il délicat d'évoquer un groupe rassemblant autour de Robespierre, Couthon, Saint-Just et Le Bas, les réalités étant infiniment plus compliquées. Pour autant, Marisa Linton nous offre là de belles pages sur la question de la confiance (comment savoir si les « frères et amis » ne sont pas eux aussi des intrigants ?), sur les peurs (de la Contre-Révolution, des puissances étrangères, des complots, de l'assassinat, mais aussi des violences populaires et d'éventuelles mises en cause politiques...), enfin sur Thermidor où les arguments contre Robespierre empruntent à des récits antérieurs (avoir des ambitions personnelles, conspirer, etc.). Comme elle l'écrit (p. 272), « l'idée du sacrifice de sa vie était fondamentale dans la cause révolutionnaire », et pour ces hommes la rhétorique est devenue réalité. Elle achève son beau livre sur l'appel au jugement de la postérité par

ceux qui se savent condamnés, à travers lettres, mémoires et autres témoignages au soir d'une vie qui ne tient plus qu'à... si peu. A mon sens, tous se rejoignent dans la mort, au-delà de leurs divergences politiques ; tous avaient fait leur la devise « La Liberté ou la mort » et sont allés jusqu'au bout de leur engagement. N'en déplaise à ceux des historiens qui depuis 220 ans pleurent les uns et stigmatisent les autres, oubliant ainsi les principes qui doivent régir « l'atelier de l'historien » cher à Marc Bloch. En pareil sujet d'étude, il s'agit de chercher à faire la lumière et à comprendre, mais certes pas de juger, l'historien n'étant ni procureur, ni avocat.

Notes

[1] Michel Biard, *La Liberté ou la mort. Mourir en député, 1792-1795* (Paris : Tallandier, 2015).

[2] Hervé Leuwers, *Robespierre* (Paris : Fayard, 2014) ; et Michel Biard et Hervé Leuwers, dir., *Visages de la Terreur. L'exception de l'an II* (Paris: Armand Colin, 2014).

Michel BIARD

Professeur des Universités, GRHis - Normandie Université

biard.m@wanadoo.fr

Copyright © 2014 by H-France, all rights reserved. H-France permits the electronic distribution of individual reviews for nonprofit educational purposes, provided that full and accurate credit is given to the author, the date of publication, and the location of the review on the H-France website. H-France reserves the right to withdraw the license for redistribution/republication of individual reviews at any time and for any specific case. Neither bulk redistribution/republication in electronic form of more than five percent of the contents of *H-France Forum* nor re-publication of any amount in print form will be permitted without permission. For any other proposed uses, contact the Editor-in-Chief of H-France.

H-France Forum

Volume 9, Issue 4 (Fall 2014), No. 2